

DEVIS ROC ECLERC LISIEUX du 22 juillet 2022

(selon le modèle de devis réglementaire, annexé à l'arrêté du 23 août 2010 et modifié par l'arrêté du 3 août 2011 -1)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur — ou 18 mm en cas de crémation — avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

PRESTATIONS COURANTES	montant		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	montant		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	montant	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
1 - PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES								
formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du	191,67 €	230 €	• Réalisation de x (nombre) faire-part	1,25€ l'unité	1,50€ l'unité	Vacation de police		23€ Lisieux
			• Compositions florales	vente directe	agence	d'avis dans la presse	Ouest France	220 €
			• Plaques et articles funéraires	vente directe	agence		Eveil Lisieux	180 €
			• Soins de conservation	275,00 €	330 €		Pays D'Auge	180 €
			• Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile	108,33 €	130 €			
			• Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt	125 €	150 €			
			CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée)	sous traitance	sous traitance			
			• frais d'admission	idem	idem			
			• frais de séjour en case réfrigérée	idem	idem			
			• frais de séjour en salon de présentation	idem	idem			
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu								
Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec son équipe	272,73 €	300 €						
Housse mortuaire	37,50 €	45 €						
• Forfait de transport	rayon 25 kms							
• Transport pour un trajet de x km aller/retour	1,20€ le km	supplémentaire						
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES								

• Cercueil (essence du bois ou autre matériau agréé, forme et modèle), avec cuvette étanche et quatre poignées	525 €	630 €	• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne					
• Plaque d'identité, apposée sur le cercueil	20,83 €	25 €						
• Capiton	66,67 €	80 €						
4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL								
Personnel								
5 - TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu								
Véhicule funéraire	209,09 €	230 €	25 kms rayon					
• Forfait de transport	359,09 €	395 €	50 kms rayon					
• Transport pour un trajet de x km aller/retour								
Personnel	compris	compris						
6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE								
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	compris	compris	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie	158,33 €	190€ +50 kms			
	3x108,33 €	3x130 € si - 50 kms	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie	125,00 €	150€ -50 kms	• Frais de culte		200 €
Personnel (dont nombre de porteurs)	3x150€	3x180 € si +50 kms	• Registre de condoléances	45,83 €	55 €	• Taxes municipales pour convoi		
7 - INHUMATION								
Personnel pour inhumation								
Creusement et comblement de fosse	1 place 550€	2 places : 750€	3 places 900€			• Taxes municipales pour inhumation		
Le cas échéant :								
• ouverture / fermeture de caveau		+ 110€ jeu de	• Fourniture d'un caveau	1 place : 1050€	2 places : 1250€	3 places : 1550€		
• démontage /montage de monument funéraire		680 €	• Autres travaux de marbrerie					
8 - CREMATION								
Crémation	sans recueil : 575		avec recueil : 741€					

Personnel pour crémation	compris							
Fourniture d'une urne, avec sa plaque	62,50 €	75 €						
Le cas échéant :								
• scellement sur un monument funéraire		100€ si 25 kms	• Conservation de l'urne au crématorium	gratuit les 3 premiers mois				
• dépôt de l'urne dans un columbarium		100€ si 25 kms	• Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)	1 véhicule : 160€ + 1 personnel 160€	si dispersion par PF			
• inhumation de l'urne		creusement si pleine terre :	si caveau : 350€					
TOTAL HT								
TVA								
TOTAL TTC								
TOTAL GENERAL								

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales :

Les régies et les entreprises ou associations habilitées doivent faire mention dans leurs publicités et imprimés de leur forme juridique, de l'habilitation dont elles sont titulaires et, le cas échéant, du montant de leur capital (article L. 2223-32)

Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature (article L. 2223-34)

- Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale ; modalités d'étiquetage des cercueils proposés à la vente ; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande)